



Bruxelles, le 16 janvier 2025  
(OR. en)

5250/25

LIMITE

STAT 1  
FIN 34

### **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un fonctionnaire à un poste de directeur général au secrétariat général du Conseil de l'Union européenne

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du ...

### **portant nomination d'un fonctionnaire à un poste de directeur général au secrétariat général du Conseil de l'Union européenne**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le statut des fonctionnaires de l'Union européenne, fixé par le règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 259/68 du Conseil<sup>1</sup>, et notamment les articles 1<sup>er</sup>, 1 *bis* et 4 et l'article 29, paragraphe 2, dudit statut des fonctionnaires,

vu la décision (UE) 2017/262 du Conseil du 6 février 2017 portant détermination, pour le secrétariat général du Conseil, de l'autorité investie du pouvoir de nomination et de l'autorité habilitée à conclure les contrats d'engagement, et abrogeant la décision 2013/811/UE<sup>2</sup>, et notamment son article 1<sup>er</sup>, paragraphe 1, point b),

vu l'avis de vacance pour le poste de directeur général de la direction générale de la communication et de l'information (COMM) au secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, qui a été publié aux niveaux interne, interinstitutionnel et externe et transmis également aux représentations permanentes des États membres,

---

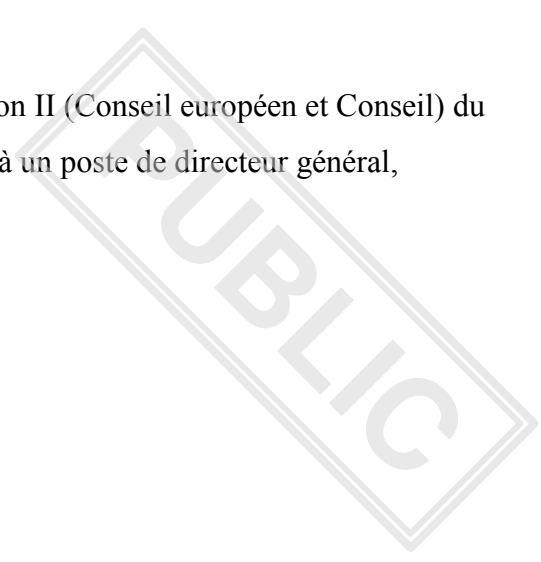
<sup>1</sup> JO L 56 du 4.3.1968, p. 1, ELI: [http://data.europa.eu/eli/reg/1968/259\(1\)/oj](http://data.europa.eu/eli/reg/1968/259(1)/oj).

<sup>2</sup> JO L 39 du 16.2.2017, p. 4, ELI: [http://data.europa.eu/eli/reg/1968/259\(1\)/oj](http://data.europa.eu/eli/reg/1968/259(1)/oj).

vu la proposition du secrétaire général du Conseil,

considérant que le tableau des effectifs annexé à la section II (Conseil européen et Conseil) du budget général permet la nomination d'un fonctionnaire à un poste de directeur général,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:



*Article premier*

M. Preben AAMANN est nommé à partir du 1<sup>er</sup> mai 2025 au poste de directeur général (AD 15) de la direction générale Communication et information (COMM) du secrétariat général du Conseil.

*Article 2*

1. M. Preben AAMANN est destinataire de la présente décision.
2. La présente décision prend effet le jour de sa notification à M. Preben AAMANN.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil*

*Le président / La présidente*

---